

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAVE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20231003

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Vibraye en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
18 octobre 2023

MM. CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, Mme BRUNEAU Annick, membres suppléants.

Date d'affichage
18 octobre 2023

Nombre de conseillers

Étaient excusés :

En exercice : 42
Présents : 29
Votants : 36

M. BORDEAU Christian donne pouvoir à LEBERT Philippe
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à DAVID Isabelle
M. CHÉRON Michel
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian
M. FOUCAULT Yves
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à LEROY Michel
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole
M. PARIS Hubert
M. PITOU Jean-Philippe
Mme BESNIER Claire
Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à LEDIEU Christophe
Mme JUMERT Annie remplacée par sa suppléante BRUNEAU Annick
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à PLUT Jean-Claude
Mme RENARD Candy

Madame GERMAIN Martine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE CREATION DE LA NOUVELLE INSTANCE

Vu la loi N°2021-1104 dénommée « Climat et Résilience » du 22 août 2021,

Vu la loi N°2023-630 du 20 juillet 2023, visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux en instaurant la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG)

Vu les statuts communautaires notamment la compétence obligatoire aménagement de l'espace relatif au Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Vu la délibération n°20171103 en date du 23 novembre 2017 portant sur le transfert de compétence SCOT pleine et entière en faveur du syndicat mixte du Perche Sarthois

Vu la délibération n°20180202 en date du 23 février 2018 portant sur la définition du périmètre du SCOT.

Monsieur le Président, expose que, pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET), la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des Schémas de cohérence territoriale (SCOT). Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Monsieur le Président rappelle la composition proposée : 120 membres votants, 19 membres siégeant à titre consultatif, comme exposée dans l'annexe jointe.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 35 voix pour, 1 abstention, à la majorité :

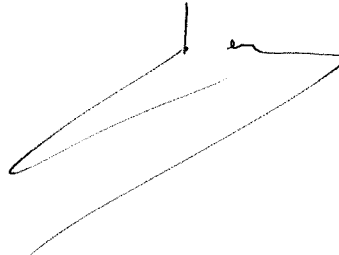
- **ACCEPTE** la création de la nouvelle instance élargie « la Conférence régionale de gouvernance »
- **VALIDE** la composition « sur mesure » de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire proposée par la Présidente du Conseil régional selon l'annexe jointe.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 26 octobre 2023

Le Président,

Michel LEROY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel LEROY', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.